

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 10304
N/REF : 6/04/2025 1H01 C:004400 I:05715
V/REF : 0505/61411354

SDC 'Alpes Azur - Bât J'
C/O REGIE PAUTET
Résidence Les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

V/REF.IMM. 6087
IMMEUBLE : ALPES AZUR BAT J
53/55/57, RUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N53/55/57 JEAN JAURES - BAT J
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

RAMONAGE DE 12 GAINES STATIQUES

AFFICHAGE DU 10/02/2025
INTERVENTION DU 12/02/2025

FACTURATION :
la redevance sera facturée 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j a réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 169,20

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2014 Valeur : 113,9
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 1	Ramonage des 12 gaine(s) statiques	1/AN	205,57	205,57



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040020

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	205,57
T.V.A. a 10,00%	20,55
TOTAL T.T.C.En EURO	226,12

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.